



PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 3 juin 2020

Second tour des élections municipales et communautaires : clôture des candidatures en Gironde

Le second tour des élections municipales et communautaires se déroulera le dimanche 28 juin 2020. Au total, **57 communes sur les 535** que compte le département sont concernées par ce second tour et accueilleront les électeurs dans **473 bureaux de vote**. Ce sont 2588 sièges à pourvoir dont **2468 candidats pour les communes de plus de 1000 habitants** (dont 45 % de femmes) qui se sont déclarés pour le 2nd tour.

- Dans les 231 communes de plus de 1 000 habitants, **30 sont présentes au 2nd tour : 97 listes ont été déposées.**
- Dans les 304 communes de moins de 1 000 habitants, **27 sont présentes au 2nd tour pour 120 sièges à pourvoir.** Dans toutes ces communes, les candidats présents au premier tour qui n'ont pas été élus sont automatiquement candidats au second tour.

Pour rappel, les horaires d'ouverture et de clôture des scrutins pour le 2nd tour en Gironde :

- de 8h00 à 20h00 : Bordeaux et Bègles

- de 8h00 à 19h00 : Ambarès-et-Lagrave, Blanquefort, Le Bouscat, Bruges, Cenon, Cestas, Eysines, Floirac, Gradignan, Gujan-Mestras, Libourne, Lormont, Mérignac, Pessac, Saint-Médard-en-Jalles, Talence, La Teste-de-Buch, Villenave d'Ormon.

- de 8h00 à 18h00 : dans les autres communes du département.

NB : Les données relatives aux candidats pour le second tour des élections du 28 juin 2020 sont provisoires. Elles ne seront officielles qu'à leur mise en ligne sur le site du ministère de l'intérieur jeudi 4 juin 2020 (<https://elections.interieur.gouv.fr>).